

Création de corps communs



A l'occasion de la création au 1^{er} avril de la Direction des solidarités, dite DSOL, plusieurs corps du CASVP (établissement public autonome) ont été fusionnés avec les corps qui leur correspondent à la Ville entraînant la création de nouveaux corps communs d'administrations parisiennes.

La filière animation du CASVP est actuellement intégré à la filière administrative sous forme de spécialité dans le corps des secrétaires administratifs et des adjoints administratifs du CASVP.

Les secrétaires administratifs, spécialité animation, seront intégrés dans le corps des animateurs d'administrations parisiennes.

A cette occasion seront créées, dans ce corps, deux spécialités. La spécialité "activités périscolaire" correspondant aux missions actuelles des animateurs et une spécialité "animation adapté pour un public adulte" dans laquelle seront intégrés les SA du CASVP de la spécialité animation qui exercent leurs missions dans les EPHAD.

Les adjoints administratifs, spécialité animation, seront intégrés dans le corps des adjoints d'animation et d'action sportive qui, à cette occasion, devient un corps d'administrations parisiennes.

Comme pour les catégorie B deux spécialités seront créées.

Les secrétaires administratifs et les adjoints administratifs de la filière administration générale ainsi que les adjoints techniques (dans la spécialité qu'ils avaient) sont intégrés dans les corps d'administrations parisiennes correspondant.

260 adjoints techniques, 900 adjoints administratifs (40 pour la filière animation, 860 pour la filière administration générale), 340 secrétaires administratifs (30 pour la filière animation et 310 pour la filière administration générale) sont concernés par cette intégration dans les corps d'administrations parisiennes.

L'ancienneté de ces personnels est reprise en totalité. Ces mesures prendront effet le 1^{er} juillet 2022.

Lors de la séance du 13 avril du CSAP l'UNSA a demandé précisions concernant le calendrier de transfert des personnels chargés de la gestion de ces agents ainsi que sur le détail des postes supplémentaires pour la Ville (mais en moins pour le CASVP) car les dossiers de ces agents relèveront désormais des bureaux de gestion de la DRH Ville rue de Lobau.

A compter du 1^{er} juillet 2022 le corps des agents de la logistique générale d'administrations parisiennes est supprimé. Les agents sont, selon leurs fonctions, intégrés dans les corps d'adjoints techniques, d'adjoints administratifs, d'agents d'accueil et de surveillance et d'adjoint d'accueil de surveillance et de magasinages d'administrations parisiennes.

L'UNSA a voté favorablement tous ces textes. Tous ces projets ont été approuvés.